

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 20
 Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
 Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
 Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
 LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
 Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ
 Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
 Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
 (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme
 DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

15. Convention d'occupation du domaine public entre la commune de Boisseuil et la société Emma Wash concernant l'installation d'une laverie automatique.

La société Emma Wash est spécialisée depuis 2015 dans l'implantation et la gestion de laveries
 automatiques.

Cette société a sollicité la commune de Boisseuil pour la mise à disposition d'une emprise au sol d'une
 surface d'environ 7 m² afin d'implanter ce type de service. Cette laverie automatique pourrait être
 installée à proximité du gymnase avec une contrepartie financière d'un montant de 1 000 € par an.

Ce service sera accessible 7 jours / 7 et 24h / 24 et la société dispose d'une charte éthique concernant
 l'utilisation d'une lessive Bio fabriquée spécialement par la société Solibio basée à Solignac.

Il est ainsi nécessaire de signer une convention permettant de fixer les conditions d'utilisation du
 domaine public et les conditions financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la
 société Emma Wash ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de
 Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

